



Assermentation et condamnation de 1985

Par **bigarete**, le **07/07/2009** à **15:51**

Bonjour,

Mon ami est fonctionnaire territorial titulaire, depuis 5 ans. Il travaillait jusqu'alors dans une mairie en province, dans un service technique. Depuis peu, il s'est fait muté à la Mairie de Paris, dans un service de sécurité. Il est actuellement en formation et à l'issue, une assermentation doit être effectuée. Or, mon ami a été condamné en 1985 pour des vols commis avec effraction. Il a purgé 6 ou 8 mois ferme. A l'issue, son avocat lui a dit avoir fait le nécessaire pour effacer son casier judiciaire. Qu'a pu faire son avocat ? Peut il être assermenté ? Et sinon, que risque t'il : un licenciement, une réintégration dans son ancien service ou autres ... ? Merci de vos réponses.

Par **popopo**, le **21/10/2016** à **00:53**

bonjour ou en etes vous aujourd'hui ?